

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 29 SEPTEMBRE 2022 Délibération n° 10_29-09-2022
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 23/09/2022 Lieu de la séance : Campbon Date de la séance : 29/09/2022
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL Mesdames : M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 28 Procurations : 2 Nombre de votants : 30 Absents : 6
Absents excusés ayant donné procuration à : V. BARILLAU pouvoir à J.L. THAUVIN P. CHABAUD pouvoir à F. MOREAU	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : R. GUYON Rapporteur : V. GAUTIER
Absents excusés : E. SABATHIER D. HARIOT A. JOGUET J. LERAY J. TATARD S. HALLIEN-LANIO	

**CONTRIBUTION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES ET CONTRAT
DE SOUTIEN A L'AUTONOMIE DES JEUNES VERSEE A LA
MISSION LOCALE RURALE DU SILLON DE BRETAGNE**

Dans le cadre de sa mission, la Mission Locale instruit les demandes de jeunes au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et du Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes (CSAJ), dispositifs nationaux portés par les conseils départementaux.

Le FAJ propose un secours temporaire pour les jeunes de 18 à 24 ans, en difficulté, afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Le CSAJ se traduit par un accompagnement personnalisé et une aide financière en direction des jeunes de 16 à 24 ans qui ne bénéficient pas de la solidarité de leur famille pour réaliser leur projet d'insertion.

Concernant le FAJ, en 2021, 40 jeunes ont été aidés (sur 48 dossiers présentés), en moyenne à hauteur de 513,39 euros. Ces jeunes de 19 ans en moyenne proviennent des territoires de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, de la CCPPSG (Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois) et de la commune de Besné, et sont très majoritairement demandeurs d'emploi (54%).

Ces aides se traduisent par des aides à la subsistance (32%) et la mobilité (32%) puis à la formation (25%), au logement (7%) et enfin à la santé (4%).

17% des demandes FAJ traitées par la Mission Locale émanent du territoire de la Communauté de communes Estuaire et Sillon : 4% des dossiers provenaient de Savenay, 4% de Prinquiau, 4% de Campbon, 2% de Malville et 2% de Saint Etienne de Montluc.

Concernant le CSAJ, 9 jeunes ont bénéficié de ce dispositif, pour la totalité des jeunes, le contrat est de 3 mois, pour un montant moyen de 648 euros par dossier (Allocation de 150 euros par mois pour 70% des dossiers). Ce sont principalement des jeunes en situation de recherche d'emploi ou scolaires. Les aides sont principalement de la subsistance pour poursuivre une formation ou une scolarité, garder un emploi ou encore poursuivre un parcours de soin.

10% des demandes de CSAJ traitées par la Mission Locale émanent du territoire de la Communauté de communes Estuaire et Sillon.

La contribution de la Communauté de communes pour le FAJ est calculée à hauteur de 0,106 euro par habitant, (sur la base DGF 2021 : 40 086 habitants), soient 4 249,12 euros desquels est déduite l'enveloppe non consommée de l'année passée (en 2021 : 2 976,98 euros).

Pour 2022, la contribution sollicitée est de 1272,13 euros.

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ DE VERSER au titre de l'exercice 2022 une contribution au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes et Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes pour un montant de 1 272,13 euros,
- ☛ DE DIRE que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2022.

Fait à Savenay le 29 septembre 2022

Roger GUYON
Secrétaire de séance

Rémy NICOLEAU
Président

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 05 OCT 2022

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU

05 OCT 2022

05 OCT 2022

